PROJET EOLIEN D'ETUSSON

GROUPE DE TRAVAIL
Compte-rendu de l'atelier n°3 du 28 novembre 2019

Décembre 2019

Dans le cadre du développement d'un projet éolien au sud de la commune de Saint-Maurice-Etusson, david énergies a décidé de mettre en place, avec l'aide de l'agence Tact, un dispositif d'information et de concertation afin d'associer de près les parties prenantes locales au développement de ce projet et leur permettre de s'exprimer à ce sujet.

Ce dispositif comprend notamment l'organisation d'ateliers thématiques de suivi du développement et de concertation à destination des riverains. Ces ateliers se tiendront à chaque étape du développement.

Ce compte-rendu entend synthétiser la présentation et les échanges qui ont eu lieu. Il est mis à disposition des participants et soumis à leur relecture. Les propos recueillis sont retranscrits de manière anonyme. Afin de faciliter la lecture, les questions ou remarques de la salle sont mentionnées en italique à la fin de chaque « partie » de la présentation.

Lors de ce troisième atelier, le jeudi 28 novembre 2019, étaient présents :

- **Nicolas Sicot** et **Elsa Phelippeau** – david énergies, en charge du développement du projet éolien,
- **Marie Leugé-Maillet** et **Emilie Mouden** – Agence Tact, en charge de l'information et de la concertation sur le projet éolien,
- 4 personnes riveraines de la zone d'étude.

INTRODUCTION

Pour rappel, un premier atelier s'est tenu en juillet 2018. L'ordre du jour principal était de traiter des enjeux de l'éolien en général. Un deuxième atelier a eu lieu en mars 2019. Son ordre du jour était l'avancement du projet éolien d'Etusson, les résultats des études, les variantes d'implantation et la charte de bon voisinage.

Ce troisième atelier a eu pour ordre du jour :

- Présenter le projet définitif d'Etusson,
- Finaliser la Charte de bon voisinage.

RAPPEL : PRESENTATION DES INTERVENANTS

> La société david énergies développe des sites pour les énergies renouvelables (principalement éoliens mais aussi photovoltaïques et hydrauliques) en France, depuis Angers, mais aussi en Allemagne. C'est en Allemagne que la société a réalisé ses premiers projets, car à cette époque, la revente de l'électricité éolienne n'était pas autorisée. Aujourd'hui, david énergies comptabilise 25 parcs en fonctionnement et 11 en planification. Un des parcs développés a la particularité d'appartenir aujourd'hui à 100 % à un collectif citoyen.

> L'agence Tact accompagne les grands projets d'infrastructure et de transition énergétique et les territoires qui les accueillent ou les portent. Les trois-quarts de son activité sur les projets d'énergie renouvelable (éolien et méthanisation). L'agence travaille également sur des carrières et sur le risque d'inondation. Elle accompagne des porteurs de projet privés ou publics sur les aspects suivants : pilotage et gouvernance, information, pédagogie et concertation selon les marges de discussions définies.

Il faut savoir que le développement éolien est soumis à une réglementation et à des contraintes techniques extrêmement strictes. Les marges de discussion sont donc peu nombreuses, mais l'objectif est, ici, de les saisir autant que possible.

QUESTIONS ET REMARQUES DES PARTICIPANTS A CE STADE DE LA PRESENTATION

➢ *Qu'est-ce qu'un parc éolien citoyen ?*
Ce sont des parcs éoliens financés à 100 % par des citoyens. C'est le cas du parc de la Jacterie par exemple qui a été financé par 380 citoyens.

➢ *S'agit-il forcément d'un financement à 100 % citoyens ?*
Non, il peut y avoir des parcs à des pourcentage moindres.

➢ *Dans ces cas-là, les citoyens s'occupent de tout ?*
Non, il y a tout de même des sociétés pour gérer l'exploitation et la maintenance.

➢ *Quel est l'intérêt pour des citoyens ?*
Il est financier. Historiquement, ce sont essentiellement des grandes sociétés qui développent, exploitent et sont bénéficiaires des parcs éoliens. Des mouvements citoyens se sont lancés pour que les bénéfices leurs reviennent, à eux, citoyens qui vivent sur le territoire.

- *Ça peut être très intéressant pour nous les citoyens de Saint-Maurice-Etusson. On va les avoir proche de chez nous. Combien doit-on être ? Quelles sont les conditions ? Il y a une date limite pour mettre en place cette démarche ?*

Idéalement, il faut attendre l'autorisation préfectorale, que l'on soit autorisé à construire ce parc. Si des gens sont intéressés par le participatif, il est bien de le savoir dès aujourd'hui.

- *David énergies resterait exploitant majoritaire, vous exploiteriez en direct, mais on passerait par une structure intermédiaire ?*

A ce stade rien n'est encore défini, mais nous souhaitons rester dans l'exploitation du parc éolien. Et allons voir pour mettre en place une structure d'investissement qui a tous les outils pour gérer et organiser cette mise en participation au regard de nos conditions.

- *Y a-t-il une règle pour qui définit combien peut investir chaque foyer ? Est-ce réglementaire ou en fonction de chaque projet ?*

La règle n'est pas définie, c'est à nous de la définir. Il y a beaucoup de possibilités existantes, ce qui est important c'est d'identifier la volonté locale pour définir le bon dispositif.

- *Il serait bien que les éoliennes soient les mêmes que celle de la Fragnaie, pour qu'il y ait une cohérence entre les deux parcs.*

Effectivement nous discutons actuellement avec Enercon, constructeur des éoliennes de La Fragnaie et la volonté est partagée. Rien n'est signé, mais c'est bien notre volonté d'installer des machines de ce constructeur. Enercon a changé son design même s'il s'agit de machines de mêmes technologies, mais visuellement, c'est un peu différent. Leur centre de maintenance étant à Nueil, il serait cohérent de travailler avec eux.

RAPPEL : DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

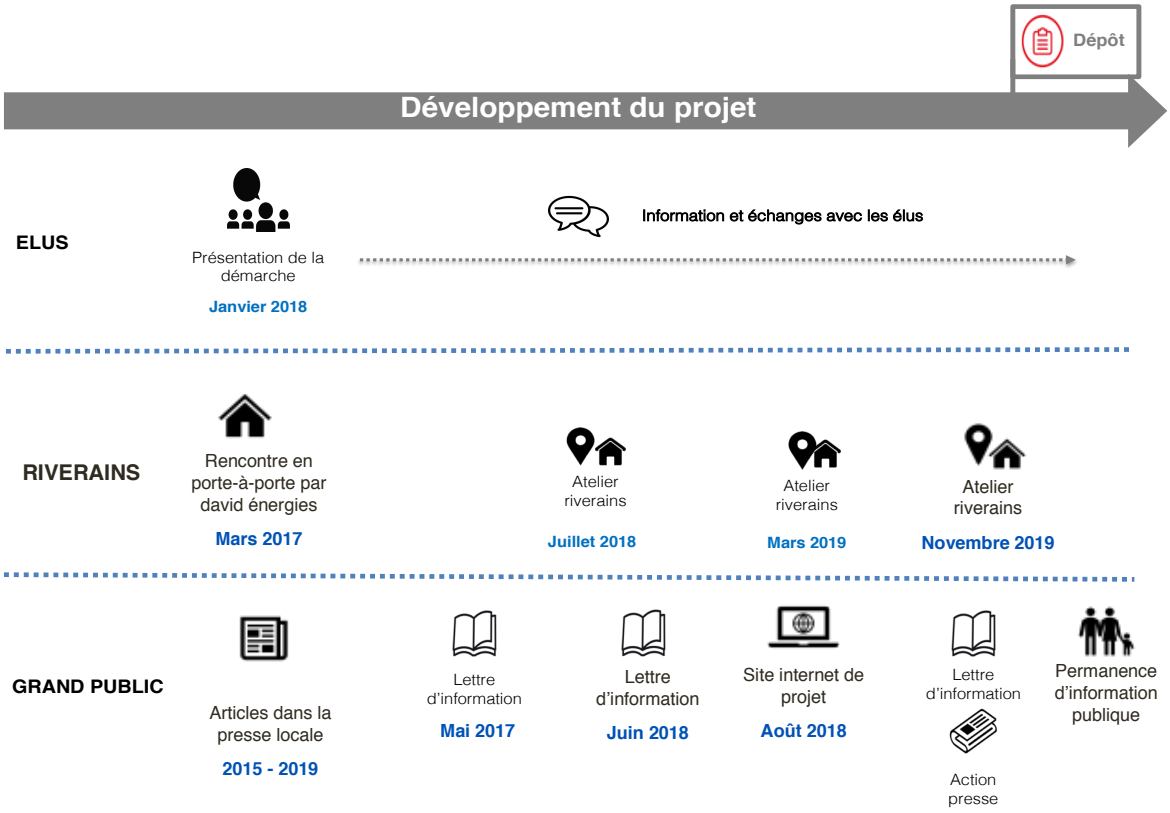

Pour rappel, l'objectif final de cette démarche est d'aboutir à la rédaction d'une charte de bon voisinage.

QUESTIONS ET REMARQUES DES PARTICIPANTS A CE STADE DE LA PRESENTATION

- *Quand est prévue l'enquête publique ?*

Nous n'avons pas de date à ce jour, mais le dépôt du dossier étant envisagé début 2020, nous pouvons imaginer une enquête publique fin 2020.

CALENDRIER DE PROJET

2015-2016

- Identification du site
- Contacts avec les élus et délibération du conseil municipal pour le lancement des études
- Obtention des accords fonciers
- Consultation administrative (Armée, DGAC, DDT, …)

2016-2019

- Réalisation des études techniques et environnementales
- Installation du mât de mesure de vent
- Choix du scénario d'implantation
- Etude d'impacts

2020

- Dépôt du dossier – 1er trimestre 2020
- Instruction du dossier par les services de l'Etat
- Enquête publique

2021 -2023

- Décision du préfet
- Si autorisation : Financement et construction
- Mise en service

Les résultats des études ont été présentés lors de l'atelier n°2. Une présentation a également été réalisée auprès des services de l'Etat. Le projet a été bien accueilli du point de vue paysager. Les points d'attention sont davantage portés sur les aspects faune, flore et spécifiquement chiroptères.

Le dossier sera ensuite déposé auprès des services de l'Etat pour une instruction qui dure environ 10 mois. A la fin de la période d'instruction s'ouvre la phase d'enquête publique. Le dossier complet du projet est consultable en mairie et un commissaire enquêteur assure des permanences et tient un registre dans lequel chacun peut y formuler des observations. Les conseils municipaux se situant dans un rayon de 6 km autour du projet sont également sollicités pour avis. A l'issue de cette période d'enquête publique, le commissaire-enquêteur rédige un rapport et émet un avis.

À l'issue de la procédure d'instruction et de consultation des communes et des habitants, le Préfet du département signe un arrêté unique qui regroupe ces autorisations.

QUESTIONS ET REMARQUES DES PARTICIPANTS A CE STADE DE LA PRESENTATION

➢ *Il y a beaucoup d'hirondelles et de chauve-souris, vous m'inquiétez beaucoup. Il y a un couloir de migration au-dessus de l'étang.*

Oui, il y a un enjeu important sur les chauves-souris, mais très peu sur l'avifaune. Le couloir de migration a bien été identifié par le bureau d'étude, mais le bois de la maisonnette permet de limiter l'impact, car les oiseaux passeraient au-dessus du bois et n'iraient pas survoler le parc éolien.

➢ *Comment évaluez-vous les passages des oiseaux ?*

Nous disposons des données de la LPO et des mesures sont réalisées sur site par le bureau d'étude.

L'IMPLANTATION

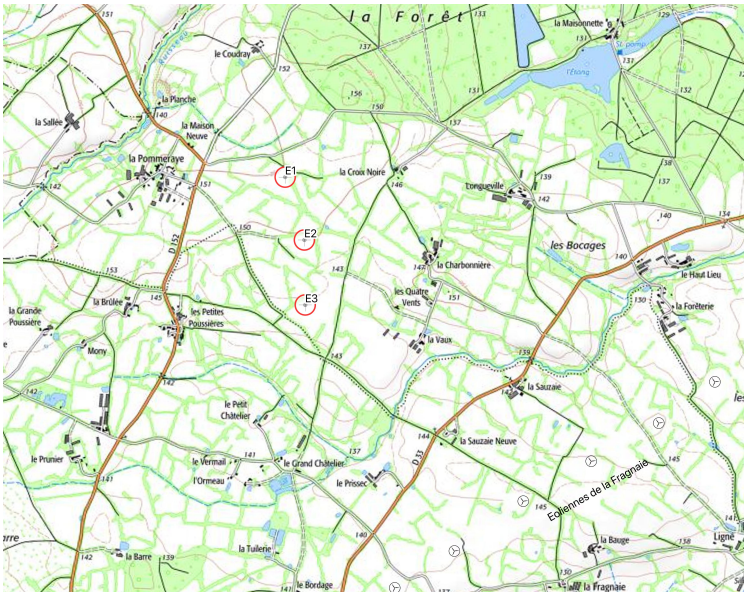

3 machines de 4 MW de puissance unitaire

Une production totale estimée à env. **30 000 MWh** par an

Env. 12 000 foyers alimentés en électricité

Env. 2 900 tonnes de CO_2 évitées par an

D'autres scénarios d'implantations ont été étudiés, de 3 à 5 machines, mais du point de vue de l'intégration paysagère, avec plus de trois éoliennes, il n'aurait pas été possible de réaliser une intégration paysagère en ligne cohérente en adéquation avec les recommandations de la paysagiste conseil qui a réalisé l'étude.

QUESTIONS ET REMARQUES DES PARTICIPANTS A CE STADE DE LA PRESENTATION

- *Toutes les éoliennes seront-elles à la même hauteur ?*

Oui, le mat sera à 96 mètres et le bout de pales à 159 mètres.

- *Vous n'avez pas pensé à mettre les éoliennes dans une autre couleur ?*

C'est une réglementation de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) qui impose cette couleur blanche pour le mât et les pâles, ainsi que les flashs lumineux blanc le jour et rouge la nuit.

- *Je trouve qu'on les voit moins par temps gris ou de brouillard. Je préfère les voir dans un paysage bocager que sur les grandes plaines.*

- *On ne met pas d'éoliennes dans les couloirs aériens, nous avons beaucoup d'avions de chasse qui passent ici.*

Pour les militaires, les couloirs aériens sont à basse altitude, dans ces axes-là, on ne peut pas aller à plus de 90 mètres de haut. Ces couloirs sont identifiés et contraints pour les éoliennes. L'armée utilise ces couloirs, car ils sont sécurisés, pour réaliser des exercices, mais au-dessus la zone d'étude du parc éolien d'Etusson, il ne s'agit pas d'un couloir militaire réglementé, nous ne sommes pas contraints en hauteur par l'armée seulement par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) qui nous impose un maximum de 309m NGF (niveau de la mer) en lien avec les procédures d'approche de l'aérodrome de Cholet et la Roche-sur-Yon.

LES MESURES COMPENSATOIRES

L'étude d'impact permet d'évaluer les impacts potentiels du projet afin de :

- Éviter
- Réduire
- Compenser

Ces études sont donc des engagements présents dans le dossier et possédant une valeur réglementaire. Si l'exploitant ne respecte pas ces engagements, la préfecture pourrait demander l'arrêt de l'exploitation.

Les mesures compensatoires envisagées au regard de l'implantation choisie :

- Éloignement, autant que possible, des éoliennes des secteurs de plus forte activité des chiroptères (boisements, haies, plan d'eau)
- Bridage des machines en période de transit des chiroptères en fonction de différents facteurs tel que la vitesse du vent et la température
- Évitement et compensation des zones humides impactées
- En cas de coupe de haies, replantation en dehors du parc
- Phasage des travaux pour limiter le dérangement sur l'avifaune nicheuse
- Suivi de mortalité pendant la phase d'exploitation du parc éolien

QUESTIONS ET REMARQUES DES PARTICIPANTS A CE STADE DE LA PRESENTATION

➢ *Le bridage des éoliennes peut-il se faire à distance ?*

Le bridage des machines est programmé à l'avance et contrôlé à distance.

➢ *Les chauves-souris ont des périodes auxquelles elles sortent plus que d'autres ?*

Oui, elles sortent surtout au printemps et l'été. L'été est une période de chasse puis de septembre à fin octobre, elles sont en périodes de migrations. Leur activité est aussi liée à l'hydrométrie, à la température, au vent, au-delà de 6m/s elles ne sortent pas. On peut alors arrêtés les éoliennes en fonction de ces paramètres. Ces bridages représentent une perte de production estimée entre 1 à 3 %.

➢ *Les haies enlevées pour les besoins du chantier, seront-elles replantées par la suite ?*

Non, nous avons besoin de ces accès pendant toute la durée de l'exploitation, la compensation se fait sur d'autres sites. Pour 500 mètres de haies arrachés, nous avons 1000 mètres à replanter. L'objectif est de trouver des endroits qui ont un intérêt écologique, de créer des liaisons entre les milieux idéalement. D'ailleurs si vous avez des idées de lieux de plantations, n'hésitez pas à nous en faire part, nous sommes intéressés.

➢ *C'est vous qui recherchez les endroits où replanter ?*

Oui, et on sollicite les agriculteurs, vous aussi si vous êtes intéressés. Nous travaillons également avec Bocage Pays Branché. Nous nous engageons à l'entretien pendant 2 ans. Sur la biodiversité, nous avons deux éoliennes en zones humides, donc on compense. Sur ce point, nous avons échangé avec les exploitants pour rendre des parcelles exploitées à l'état naturelle, des prairies permanentes seront créées.

- *Quelles sont les dimensions des fondations béton ?*

Classiquement, elles sont de 20m de diamètre et environ 3 mètres de profondeur. C'est l'étude géotechnique du sol qui déterminera le type exact des fondations.

L'ÉTUDE GÉOBIOLOGIQUE

Le 26 novembre 2019, une étude géobiologique a été réalisée par 2 géobioloques reconnus dans la profession. Le secteur est jugé plutôt « favorable » (présence de bonnes énergies). Les géobiologues ont préconisé le déplacement des éoliennes de quelques mètres pour ne pas qu'elles soient implantées sur des failles ou cours d'eau souterrains. Cette étude n'est pas une étude réglementaire et la géobiologie n'est pas une science exacte, david énergies a fait le choix de réaliser cette étude par précaution, car un cas en France rencontre un problème dans une exploitation agricole qui pourraient être lié à son environnement très perturbé (présence de failles importantes sous le bâtiment d'élevage, ligne à haute tension et antennes relais proches du bâtiment et situés sur ces mêmes failles) mais aussi à une mauvaise mise à la terre du parc éolien à proximité.

QUESTIONS ET REMARQUES DES PARTICIPANTS A CE STADE DE LA PRESENTATION

- *On parle beaucoup des animaux, mais pas de l'impact humain on n'en parle pas du tout, ça me choque un peu. A Sainte-Pazanne, il y a de graves problèmes sur la santé des enfants, je ne dis pas que l'éolien est en cause, mais ça pose question. Il y a également des problèmes sur une exploitation agricole en Loire-Atlantique.*

On en a beaucoup parlé au dernier atelier. Nous réalisons toutes les études nécessaires à l'obtention de l'autorisation d'exploiter. Réglementairement, l'aspect humain est pris en compte dans l'enquête publique, par la distance de 500 mètres aux habitations, par le respect des seuils acoustiques…
Par ailleurs, sur l'aspect géobiologie, il faut rappeler que ce n'est pas une science. On ne sait pas réellement si en s'implantant sur une « faille », il y aurait des problèmes. Nous faisons ces études par précaution. Puceul est un cas isolé, il y a un cumul de sujets.

Une éolienne est un appareil électrique, l'éolienne transforme la force du vent en électricité. Elle est composée d'une génératrice 660 Volt (basse tension). Un câble descend dans le mat et la tension est relevée à 20 000 Volt par l'intermédiaire d'un transformateur situé au pied du mât de l'éolienne. Les machines sont reliées entre elle et l'énergie est livrée jusqu'au poste de livraison, puis sur le réseau Enedis. 20 000 Volt, c'est le courant qui arrive sur les lignes au bord des routes, souvent à proximité des habitations (à moins de 100m). Le champ électrique des éoliennes n'est pas plus important que celui qui arrive déjà aux abords des hameaux en campagne. Les éoliennes sont au minimum à 500 mètres des premières maisons, donc l'effet du champ électrique et donc le risque est inexistant.

Ensuite, il peut y avoir des courants vagabonds, c'est un courant parasite, d'où l'intérêt d'être lié à la terre. Selon les géobiologues, le problème de ce courant qui passe par la terre est que si la mise à la terre est mal réalisée, il peut sortir et donc s'il y a une faille ou un courant d'eau au droit de la mise à la terre, ce courant peut se ressentir plus loin. Nous ferons revenir les géobiologues lors de la construction du parc éolien afin de faire réaliser les prises de terres en leur présence. Pour rappel, il y a environ 8 000 éoliennes en France et on connaît très peu de cas comme celui de Nozay en Loire Atlantique.

Nous ajoutons ici un complément d'information à ce sujet :

Le sujet des perturbations de l'élevage de Nozay en Loire Atlantique est particulièrement suivi par FEE (France Energie Eolienne - syndicat national de la filière éolienne en France), à la fois au sein du GR Ouest et également en commission environnement. FEE demande à ce que toute la transparence soit faite par la Préfecture (44), notamment par une publication des dernières études ONIRIS et CETIM. Un parc éolien en France sur 1500 fait aujourd'hui l'objet d'une plainte étudiée scientifiquement et aucune des études menées à ce jour sur ce parc ne démontre de lien de causalité entre les éoliennes et l'élevage. FEE (comme le développeur et l'exploitant) est présente et à disposition de la Préfecture et de l'ensemble des parties prenantes depuis le début et continuera de l'être. En effet, trouver une solution satisfaisante nécessite la coopération de l'ensemble des acteurs liés au sujet.

Et pour les autres problèmes de santé, on voit généralement les personnes qui s'opposent fortement aux projets qui, malheureusement, psychologiquement, génèrent de l'anxiété, le sujet prend beaucoup de place dans leur vie. C'est appelé l'effet nocebo. Les médecins et l'académie de médecine elle-même le reconnaissent, c'est un effet psychologique. Ces personnes se rendent malades avant que les éoliennes soient construites. Et quand le parc est construit, ce sont ces personnes qui rencontrent des maux qui ne sont pas liés en direct au parc, mais c'est le refus qui génère cette anxiété et ce rejet.

Nous ajoutons ici un complément d'information à ce sujet :

De nombreuses études, à commencer par celles de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (AFFSET), ont démontré qu'il n'existait pas de « syndrome éolien » et que les infrasons émis par les éoliennes n'étaient pas responsables des troubles physiologiques décrits par les anti-éolien. Récemment, une étude allemande menée par Gundula Hübner et Johanesse Pohl concluait elle aussi qu'il n'y avait aucun lien entre la distance d'éloignement des éoliennes aux habitations et les éventuelles gênes ressenties par les riverains.

L'Institut de l'Environnement, de Mesure et de la Protection de la nature du Land de Bade-Wurtemberg (LUBW) en Allemagne a publié fin février 2016 les conclusions de son étude « Bruits de basses fréquences et infrasons émis par les éoliennes et d'autres sources » (communiqué de presse du ministère de l'Environnement, du Climat et de l'Économie énergétique du Land de Bade-Wurtemberg, en allemand). Entre 2013 et 2015, le LUBW a mené un vaste projet de mesure des bruits de basses fréquences émis par six éoliennes de différents modèles, d'une puissance entre 1,8 et 3,2 MW. L'objectif de ce projet était ainsi de créer une vaste base de données sur différentes sources d'infrasons. Dans son rapport final, le LUBW précise que les niveaux d'infrasons produits par les éoliennes se situent en-deçà du seuil de perception de l'homme et qu'il n'existerait pas de preuves scientifiques établies d'un impact négatif sur la santé de l'homme. Les conclusions de l'étude confirment qu'en respectant les règles juridiques et techniques de la procédure de planification d'un projet éolien, aucun effet négatif des sons émis par les éoliennes ne serait à craindre, même en ce qui concerne des sons audibles par l'homme. Le niveau d'infrason a été mesuré à une distance de 150 à 300 m des éoliennes et s'est avéré clairement inférieur

au seuil de perception de l'homme. Les résultats des mesures effectuées à la campagne, dans une zone sans parcs éoliens, étaient par ailleurs comparables à ceux issus des mesures effectuées aux alentours des éoliennes. Le LUBW a également examiné, à titre de comparaison, des sons enregistrés à l'intérieur d'une maison et d'une voiture. Le rapport final souligne que des appareils ménagers, comme une machine à laver ou un chauffage au fioul, provoqueraient parfois un niveau d'infrason plus élevé qu'une éolienne à 300 m. Les niveaux les plus élevés ont été observés à l'intérieur d'une voiture de catégorie moyenne roulant à une vitesse de 130 km/h. Le LUBW avait publié un rapport préliminaire (en allemand) en décembre 2014, dont les résultats ont été résumés par l'OFAEnR dans une note de synthèse publiée en octobre 2015.

LA CHARTE DE BON VOISINAGE

Thématique 1 : Eviter, réduire et compenser les impacts du projet

Paysage

- Plan d'aménagement paysager à destination des riverains du projet intéressés : plantation d'arbres et de haies afin de créer des masques paysagers (plantations de végétaux) dans un rayon de 2km à la demande des riverains.

Acoustique

- Réalisation d'une campagne de mesures acoustiques à la mise en service du parc éolien (obligation réglementaire).

- Respect des seuils réglementaires de +5 dB le jour et +3 dB la nuit durant toute l'exploitation du parc éolien (obligation réglementaire) : mise en place d'un plan de bridage nécessaire au maintien du respect de la réglementation acoustique. La mise en place effective du plan de bridage des machines devra pouvoir être justifié, à tout instant et par tout moyen adapté, à l'inspection des installations classées (DREAL).

- Maintenance des machines pendant toute l'exploitation pour pallier à des soucis ponctuels d'acoustique.

- Installation de serrassions sur les pales des différentes éoliennes du parc afin de réduire le bruit aérodynamique.

Réception de la TV

- En cas de perturbation avérée sur la réception de la télévision, rétablissement du signal à la charge de l'exploitant (obligation réglementaire).

Effet stroboscopique

- Arrêt ponctuel des éoliennes en cas de gêne avérée liée aux ombres portées et effets stroboscopiques pour les lieux d'habitation des riverains.

Protection des espèces et biodiversité

- Préparation et suivi écologique du chantier, en particulier sur les oiseaux et les chauves-souris.

- Adaptation du fonctionnement du parc éolien en fonction des enjeux liés à la présence des chauves-souris (plan de bridage ou arrêt machine).

- Suivi de mortalité des espèces à la mise en service du parc éolien (obligation réglementaire) : un suivi environnemental post-implantation concernant l'avifaune et les chiroptères sera réalisé au moins une fois au cours des trois premières années de fonctionnement du parc éolien, puis une fois tous les dix ans.

- Travail avec les associations environnementales locales à la bonne mise en œuvre des mesures compensatoires, notamment concernant la plantation de haies.

- Engagement à maintenir durant toute la durée de vie du parc éolien les mesures compensatoires mises en œuvre, notamment les mesures liées aux zones humides.

Thématique n°2 : La phase travaux

- Avant le démarrage des travaux, l'exploitant établit un état des lieux des parcelles et chemins empruntés sous autorité d'un huissier.

- Les travaux de terrassement s'effectueront en dehors des périodes de reproduction des oiseaux et des chauves-souris pour éviter notamment les perturbations des espèces nicheuses (début avril à fin juillet). Dans le cas contraire, pour assurer l'absence d'incidence pendant les phases de travaux de terrassement, l'exploitant se fera accompagner par un écologue.

- L'exploitant s'engage à prévenir les agriculteurs des dates auxquelles auront lieu les travaux et à se coordonner avec eux afin de ne pas gêner leurs activités.

- L'exploitant devra prendre toutes les dispositions nécessaires visant à éviter, limiter ou supprimer les nuisances liées aux phases de travaux (arrosage des pistes par temps sec, arrêt des moteurs lors d'un stationnement prolongé, information des riverains du dérangement occasionné par les convois exceptionnels, réfection des routes endommagées)

- L'exploitant s'engage, au moment du choix des entreprises qui effectueront les travaux, à inscrire la localisation de ces entreprises et la proximité de celle-ci avec le futur parc comme critère prépondérant lors de l'examen des offres.

- Une réunion avec les riverains au lancement des travaux

- Une réunion à la fin du chantier

- Visite des travaux avec les écoles et le grand public

- Information tout au long du chantier

- Inauguration du parc

Thématique n°3 : Information durant toute la vie du parc

- Mise en place d'un comité de suivi composé de riverains, citoyens et élus de Saint-Maurice-Etusson et des communes voisines du parc éolien. Celui-ci se réunira deux fois par an la première année, puis selon la demande les années suivante. Ce comité de suivi pourra suivre la production réelle du parc, avoir les résultats de la réception acoustique à la mise en service du parc et suivre la mise en place des mesures ERC.

- L'exploitant s'engage à informer régulièrement (a minima une fois par an) les habitants sur la vie du parc éolien : sa production, les maintenances qui ont lieu et les éventuelles études réalisées via le site internet dédié, le bulletin d'information ou des lettres d'information.

- Numéro de téléphone à disposition des riverains pour toute question ou dysfonctionnement à signaler.

- L'accès aux plateformes des éoliennes sera réglementé selon le souhait des propriétaires des parcelles concernées.

Thématique n°4 : Investissement participatif

- Ouverture d'une partie du capital de la société du parc éolien à l'investissement participatif citoyen.

QUESTIONS ET REMARQUES DES PARTICIPANTS A CE STADE DE LA PRESENTATION

Une riveraine de La pommeraie souhaite échanger avec ses voisins pour mener une réflexion commune pour une implantation de haies qui jouerait le rôle de masques visuels. David énergies et très favorable à ce que cette discussion ait lieu pour les guider dans le choix des plantations de haies. Les photomontages pris depuis ce village seront transmis pour permettre d'aider à la réflexion.

➢ *Pourrez-vous favoriser le réseau internet ?*

On nous le demande souvent, on est prêt à poser une antenne, mais les opérateurs ne considèrent que cela n'est pas utile, à cause, du passage des pales. Pour les téléphones, il n'y aucun changement, les opérateurs nous imposent de ne pas se mettre dans leurs faisceaux.

➢ *Quelle est la durée de effets des ombres portées ?*

En principe pas plus de quelques minutes par an et la période cumulée peu atteindre maximum 10h par an selon l'orientation des éoliennes.

- *Allez-vous recréer des habitats pour les chauves-souris ?*

Oui c'est le but de replantation des haies que nous allons réaliser

- *La route sera-t-elle bloquée pendant les travaux ?*

Au moment des convois la route sera très utilisée mais cela sera très ponctuel

- *Une autre suggestion d'engagement : accueillir des scolaires lors du chantier.*

Nous l'ajouterons à nos engagements.